





- ÉQUILIBRE ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
- IMPLANTATION DES DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT RÉGIONAL
- DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
- HABITAT
- GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE
- INTERMODALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
- MAÎTRISE ET VALORISATION DE L'ÉNERGIE



EN NORMANDIE, UN DOCUMENT RÉALISÉ PAR LES SERVICES DE LA REGION

Avec le soutien :

- de l'atelier cartographique de la Région
- de l'INSEE
- de la DREAL

.....

- des Agences d'Urbanisme normandes
- de toutes les contributions reçues

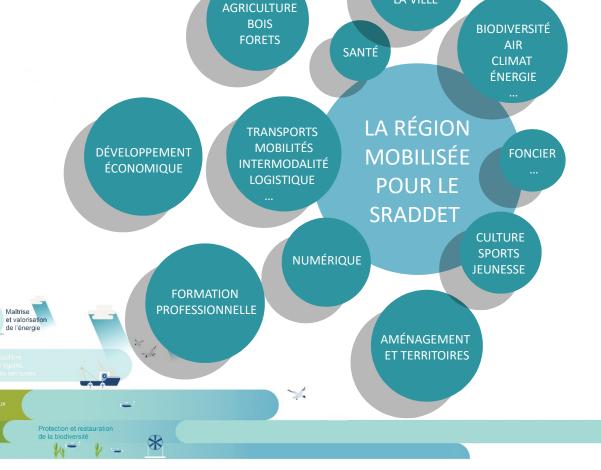
Lutte contre

climatique

le changemen

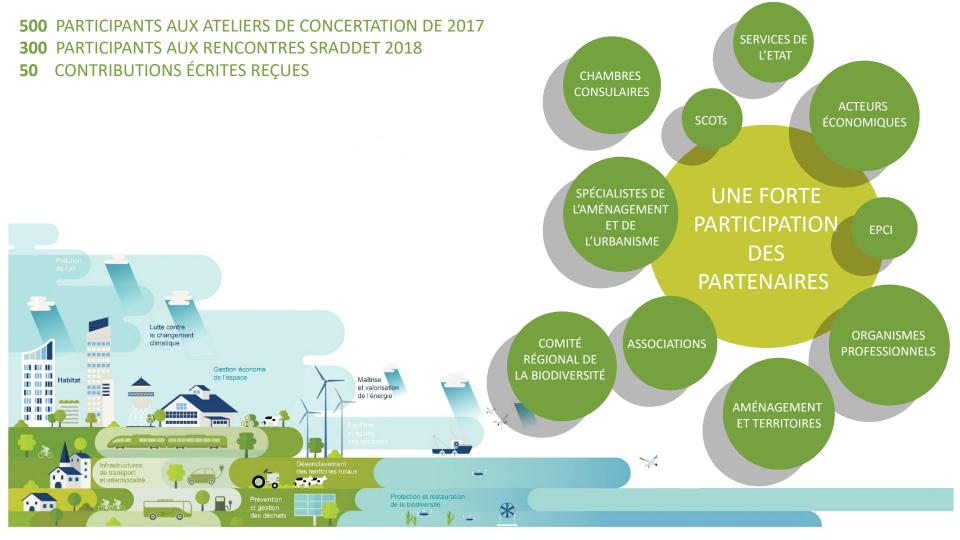
Gestion économe

de l'espace

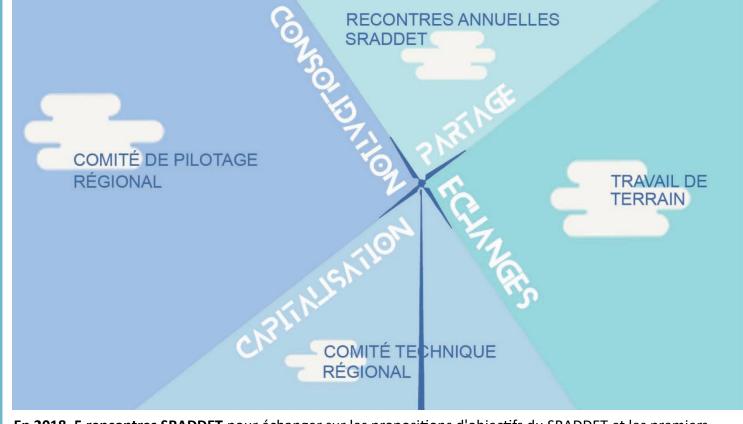


HABITAT

POLITIQUE DE LA VILLE









En 2018, 5 rencontres SRADDET pour échanger sur les propositions d'objectifs du SRADDET et les premiers éléments réglementaires envisagés.

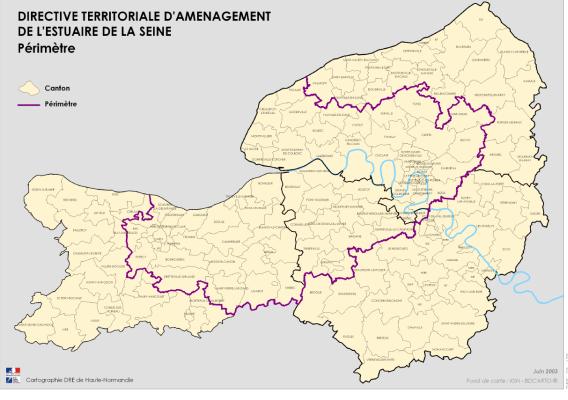
En 2017, 5 ateliers thématiques SRADDET pour bâtir la Normandie de demain et co-construire un projet de territoire ambitieux, innovant et réaliste.

Le grand public également consulté via un questionnaire en ligne

COMPOSITION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE









Selon la Directive Territoriale d'Aménagement, l'estuaire de la Seine couvre un territoire d'environ 700 000ha de part et d'autre de la vallée de la Seine.

Il comprend 942 communes qui relèvent de trois départements :

- Calvados: 359 communes concernées sur un total de 705
- Eure : 206 communes concernées sur un total de 676
- Seine-Maritime: 377 communes concernées sur un total de 745.



Le sujet de l'Estuaire de la Seine est traité, dans le document au travers des sujets comme :

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MONTEE EN PUISSANCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE (CREER LES CONDITIONS D'UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE)

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS LITTORAUX (L'ESTUAIRE DISPOSANT D'UNE RÉSERVE NATURELLE)

LA VALORISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

LE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE LOGISTIQUE MULTIMODALE

LA MISE EN EVIDENCE DES RESEAUX A MOBILISER AUTOUR DE L'ECONOMIE NORMANDE (AVEC LA MODELISATION DES

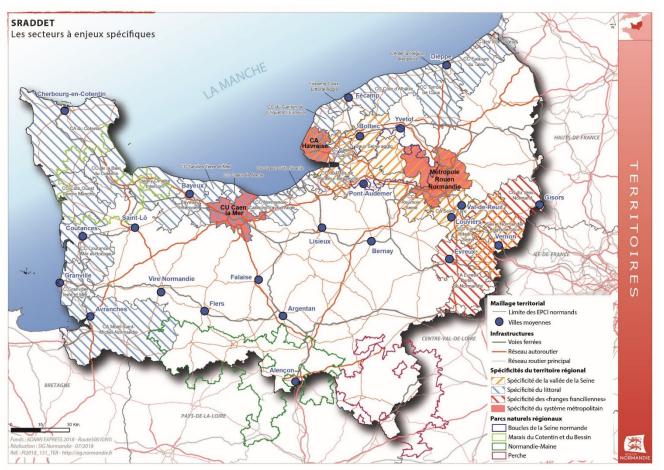
RESEAUX ECONOMIQUES PROPOSEE PAR L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION HAVRAISE)

ET LE VOLET ENVIRONNEMENTAL AU SENS LARGE, QUE CE SOIT LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, CELLE DES MILIEUX NATURELS OU CELLE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ENTRE LA TERRE ET LA MER





Cet espace défini par la Seine est donc au centre d'intérêts parfois divergents. D'où la philosophie première du SRADDET d'aboutir à une meilleur **conciliation des usages** de cet **espace commun** dans le respect des secteurs clés du **développement durable** : social, économique et environnemental.







Le Projet de SRADDET partage le diagnostic et intègre les grands principes de la D.T.A :

RENFORCER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS TERRITOIRES

- Fonctions métropolitaines dans les trois grandes agglomérations
- Conforter l'armature des agglomérations moyennes
- Organiser le développement dans les secteurs littoraux
- Ménager l'espace en se tournant vers le renouvellement urbain
- Améliorer les échanges et les déplacements

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

PREVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RENFORCER L'ENSEMBLE PORTUAIRE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE DES ESTUAIRES





Le Projet de Développement durable de la Vallée de la Seine présent dans le SRADDET décline lui-même de nombreuses thématiques qui partagent les principes de la D.T.A:

CREER LES CONDITIONS D'UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

- Capitalisation des connaissances sur la Vallée et de l'estuaire de la Seine
- Améliorer du **fonctionnement naturel** et **écologique** de la Seine
- Agir pour l'attractivité et la qualité de vie des territoires de la Vallée de la Seine
- Mettre en valeur les **paysages** de la Vallée de la Seine : **patrimoine** naturel et architectural
- Renforcer et consolider les dynamiques urbaines

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE PAR L'INNOVATION
IMPOSER LA NORMANDIE COMME ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR A L'ECHELLE INTERNATIONALE
ACCELERER LA REALISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS
RENFORCER LES CONNECTIONS ENTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE PORTUAIRE
AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME LOGISTIQUE NORMAND
S'IMPLANTER DANS LES HINTERLANDS





Sur la question de l'Estuaire, le SRADDET doit également respecter la D.T.A et devra prendre en compte le Document Stratégique de Façade.

